

Convocation du 01/04/2022

**Présents** : Michel FRISON, Marie BAILLARD, Steeve PEYRON, Daniel ALLARD, Michel MOYNIER, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Paul BASSA, Amandine FIOT, Isabelle LAMICHE, Delphine THAENS, Geneviève MARTIN

**Pouvoirs :**

Bruno LAROCHE donne pouvoir à Marie BAILLARD

Mélanie COURCIER donne pouvoir à Amandine FIOT

Olivier CHIENNO donne pouvoir à Steeve PEYRON

Vincent RICHE donne pouvoir à Michel FRISON

1) **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18/03/2022** : vote à l'unanimité

2) **Secrétaire de séance** : Paul BASSA (élu à l'unanimité) puis Isabelle LAMICHE

3) **Compte rendu des commissions**

**Commission école – enfance - jeunesse :**

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY : le conseil d'école s'est tenu le 15/03/2022 avec plusieurs points à l'ordre du jour :

- Il n'y a plus d'obligation de port de masque.
- Plusieurs activités ont eu lieu ou vont avoir lieu : natation, kayak, ski....
- Voyage à Grenoble pour assister au festival des animaux.
- Participation au printemps du livre à Veynes.

**Commission travaux- patrimoine – alpages – forêt :**

Daniel ALLARD : la commission a discuté des points suivants :

- Travaux de la salle polyvalente.
- Réfection des deux ponts du Lauzet : l'entreprise Fred Terrassement a été retenue.
- Devis de goudronnage demandés pour réaliser la voirie entre les HLM et l'école avec la création d'une piste cyclable et le long de la RN 94.
- Adressage des rues : les panneaux ont été commandés et le programme s'achèvera courant 2022 en fonction de la charge de travail des employés communaux.

Isabelle LAMICHE :

- Mise en place d'une cabane hélicoptée cette année, prêtée par le Parc du Queyras. Le devis de l'hélicoptage est en cours. Le groupement pastoral paiera la moitié du transport.
- Acheminement par hélicoptage du bois à Néal pour construire des toilettes sèches.
- Les panneaux d'escalade vont être mis en place par les services techniques.
- Un recensement des panneaux indicatifs des sentiers est en cours.
- High line : les stages ne se feront plus au Bathéoud afin d'éviter les nuisances aux propriétaires des terrains.

Daniel ALLARD : le contrat d'électricité de la station de pompage a été renouvelé car il arrivait à son terme, avec une augmentation de 10 % par rapport à 2021. C'est une bonne surprise par rapport à d'autres contrats du même type où il est fréquemment constaté un doublement de la facture d'énergie.

Delphine THAENS : demande s'il serait possible de mettre de l'éclairage public dans le courbe en aval du carrefour du Serre le long du torrent de Bouchouse.

Michel FRISON : précise qu'une réflexion globale sur l'éclairage public doit avoir lieu : où et quand éclairer en fonction de critères précis.

**Commission associations, évènements et culture :**

Marie BAILLARD : examen des demandes de subventions 2022 aux associations.  
Le forum des associations aura lieu le 22 mai en même temps que la foire aux plants.

**4) Délibérations**

**N 2022.25**

**OBJET : MAINTIEN DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET CAISSE DES ECOLES.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du budget CAISSE DES ECOLES, soit un excédent de fonctionnement de 19 161.15 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2021 de 19 161.15 euros au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- Décident de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2021 de 19 161.15 euros au budget primitif 2022.

**N 2022.26**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021 EN SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET DU CAMPING.**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du budget CAMPING de la Commune, soit un excédent d'exploitation de 43 002.61 euros et un excédent d'investissement de 11 313,41 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter l'excédent d'exploitation 2021 de 43 002.61 euros en section d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- Décident d'affecter au compte 1068 en section d'investissement l'excédent d'exploitation 2021 de 43 002.61 euros au budget primitif 2022.

**N 2022.27**

**OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du budget général de la Commune, soit un excédent de fonctionnement de 177 560.89 euros et un excédent d'investissement de 20 921.23 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 de 177 560.89 euros à la section d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- Décident d'affecter les 177 560.89 euros en section d'investissement au compte 1068 *excédent de fonctionnement capitalisé* au budget primitif 2022.

**N 2022.28**

**OBJET : MAINTIEN DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET CCAS.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du budget CCAS, soit un excédent de fonctionnement de 519.56 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2021 de 519.56 euros au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- Décident de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2021 de 519.56 euros au budget primitif 2022.

**N 2022.30**

**OBJET : FIXATION DU TAUX DES TAXES. ANNEE 2022**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux des taxes pour l'année 2022.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de voter pour l'année 2022 les taux suivants :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	50.37 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	120.22 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- Décident de fixer le taux des taxes pour l'année 2022 tel que ci-dessus indiqué.

N 2022.31

**OBJET : SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DU C.C.A.S. – ANNÉE 2022**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour l'équilibre du budget primitif 2022 du C.C.A.S. une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2022 de 2 480.44 €uros. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de M. le Maire,
- Votent une participation du budget communal au budget du C.C.A.S. d'un montant de 2 480.44 euros pour l'année 2022

N 2022.32

**OBJET : SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES – ANNÉE 2022**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'équilibre du budget primitif 2022 de la Caisse des Ecoles, une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2022 de 52 673.85 euros. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de M. le Maire,
- Votent une participation du budget communal au budget de la Caisse des Ecoles d'un montant de 52 673.85 euros pour l'année 2022

N 2022.33

**OBJET : SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DE L EAU – ANNÉE 2022**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'équilibre du budget primitif 2022 de l'eau, une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2022 de 19 176.89 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de M. le Maire,
- Votent une participation du budget communal au budget de l'eau d'un montant de 19 176.89 euros pour l'année 2022

N 2022.34

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022. CCAS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2022 du CCAS.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	4 000.00 euros
- Recettes	4 000.00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent, le budget primitif 2022 du CCAS
- Décident de voter le présent budget primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

#### N 2022.35

#### **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 CAISSE DES ECOLES**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2022 de la Caisse des Ecoles.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	71 835.00 euros
- Recettes	71 835.00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent, le budget primitif 2021 du budget de la Caisse des Ecoles
- Décident de voter le présent budget primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

#### N 2022.36

#### **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022. BUDGET DU CAMPING**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2022 du camping.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

- Dépenses	18 619.38 euros
- Recettes	18 619.38 euros

Section d'investissement :

- Dépenses	68 064.71 euros
- Recettes	68 064.71 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le budget primitif 2022 du budget du Camping.
- Décident de voter le présent budget primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

#### N 2022.37

## **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022. BUDGET DE L'EAU**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2022 du Budget de l'eau.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	152 384.19 euros
- Recettes	152 384.19 euros

Section d'investissement :

- Dépenses	186 200.56 euros
- Recettes	186 200.56 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent, le budget primitif 2022 du budget de l'eau
- Décident de voter le présent budget primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

## **N 2022.38**

## **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2022 du budget général de la commune.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	1 013 154.00	euros
- Recettes	1 013 154.00	euros

Section d'investissement :

- Dépenses	1 792 893.20	euros
- Recettes	1 792 893.20	euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent, le budget primitif 2022 du budget général de la commune
- Décident de voter le présent budget primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

N 2022.39

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION.ETUDE DE FAISABILITE ET HYDROLOGIQUE EN VUE DE LA CREATION D UNE MICROCENTRALE SUR LE TORRENT DE L'ASCENSION**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les rencontres avec la société du Canal de Provence au sujet du projet de création d'une microcentrale sur le torrent de l'Ascension.

Le montant de cette étude s'élève à 38 900 euros HT.

Il peut être financé à hauteur de 70 % par la Région et par l'ADEME.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé du Maire.
- Sollicitent le financement de la Région et de l'ADEME à hauteur de 70 %.

N 2022.40

**OBJET : SUBVENTIONS 2022**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la liste des subventions accordées par la Commune pour l'année 2022

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
<b>AMAC</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Athlé Trail en Argentiérois</b>	<b>500,00 €</b>
<b>ASL COMMUNE</b>	<b>400,00 €</b>
<b>ASL Gravières</b>	<b>120,00 €</b>
<b>Club de Plongée Ecrins</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Collège Giraudes. Voyage à Porquerolles</b>	<b>450,00 €</b>
<b>Collège Giraudes. Voyage à Lyon.</b>	<b>150,00 €</b>
<b>Comité des fêtes de La Roche de Rame</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>Coopérative scolaire Ecole de La Roche de Rame</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>Croq'jeux</b>	<b>35 390,00 €</b>
<b>Echo des Glaciers</b>	<b>450,00 €</b>
<b>F.N.A.C.A</b>	<b>170,00 €</b>
<b>La Rive reine</b>	<b>400,00 €</b>
<b>Les 3'Petits Rochons</b>	<b>232,00 €</b>
<b>La Ligue contre le Cancer</b>	<b>50,00 €</b>

<b>Loisirs et Culture</b>	<b>700,00 €</b>
<b>Musiques en Ecrins</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Prévention Routière</b>	<b>50,00 €</b>
<b>RASED</b>	<b>150,00 €</b>
<b>SOS Chats des rues du Briançonnais</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Souvenir Français</b>	<b>200,00 €</b>
<b>SPA</b>	<b>50,00 €</b>
<b>Sport Santé Ecrins</b>	<b>300,00 €</b>
<b>St Hubert Rochoise</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Yogalp</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Total montant</b>	<b>43 462,00 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorisent Monsieur le Maire à verser les subventions énoncées ci-dessus aux associations pour l'année 2022

#### N 2022.41

### **OBJET : CHOIX DES ENTREPRISES. TRAVAUX D ISOLATION DE LA SALLE POLYVALENTE.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'isolation du toit et des murs de la salle polyvalente.

Il précise qu'un appel à candidature sous forme de procédure adaptée a été lancé le 28 février 2022 en deux lots avec date limite de dépôt des candidatures le 31 mars.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 avril 2022 et s'est positionnée en faveur des candidats suivants :

- Lot n°1 isolation des façades : Sarl KARS et Associés, rue de Portin, 05 120 L'argentière-la Bessée pour un montant de 25 340.00 euros HT.
- Lot n°2 isolation de la toiture et création de 3 vélux : Durance Charpentes, rue saint Sébastien, 05120 Saint Martin de Queyrières pour un montant de 107 325.40 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- Choisisent les entreprises suivantes pour réaliser les travaux d'isolation de la salle polyvalente :
- Lot n°1 isolation des façades : Sarl KARS et associés, rue de Portin, 05 120 L'argentière-la Bessée pour un montant de 25 340.00 euros HT.
- Lot n°2 isolation de la toiture et création de 3 vélux : Durance Charpentes, rue saint Sébastien, 05120 Saint Martin de Queyrières pour un montant de 107 325.40 euros HT.



N 2022.42

**OBJET : CHOIX DU BUREAU D ETUDES. MISSION DE MAITRISE D ŒUVRE. AMENAGEMENT DES ABORDS DU LAC.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement des abords du lac (phase 1).

Il précise qu'un appel à candidature sous forme de procédure adaptée a été lancé le 28 février 2022 afin de recruter le bureau d'étude qui sera chargé de la mission de maîtrise d'œuvre.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 avril 2022 et s'est positionnée en faveur du candidat suivant :

- Lot n°1 Atelier d'architecture Maryline Chevalier, mandataire, Chemin de Vicherette, 05 200 CROTS pour un montant de 31 875.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- Choisisent le bureau d'études Atelier d'architecture Maryline Chevalier, mandataire, Chemin de Vicherette, 05 200 CROTS pour un montant de 31 875.00 euros HT.

N 2022.29

**OBJET : MAINTIEN DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET DE L EAU.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du budget de l'eau, soit un excédent de fonctionnement de 79.24 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2021 de 79.24 euros au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- Décident de maintenir en section de fonctionnement cet excédent de fonctionnement 2021 de 79.24 euros au budget primitif 2022.

**4) Questions diverses**

Isabelle LAMICHE : Doit-on déposer le dossier de demande de subvention pour la Via Ferrata, la commune aura-t-elle les moyens de la réaliser ?

Michel FRISON : toutes les communes sont dans le même cas et ne sont pas sûres de réaliser les projets pour lesquelles elles ont été demandées. Il convient de déposer le dossier, la décision sera prise une fois tous les financements connus en fonction du contexte qui s'imposera dans quelques mois.

Michel FRISON : souhaite organiser une réunion pour faire le point sur le fonctionnement du conseil municipal et aborder les éventuelles améliorations à y apporter.

Rémi ROUX, conseiller départemental précise que le Département peut participer au fonctionnement des associations.

Michel FRISON : deux dossiers seront déposés prochainement pour le goudronnage de la voirie communale et la création d'une piste cyclable entre les HLM et l'école

Séance levée à 20h30